

faut considérer avec scepticisme les contraintes imposées dans le fonctionnement des marchés et sur l'offre de certains biens et services». Les règlements des pouvoirs publics sont, de toute évidence, un élément du système de contraintes qui s'applique sur des marchés efficients et, à cet égard, M. Johnston a indiqué que le gouvernement attend le rapport final du Conseil économique du Canada sur la réforme réglementaire qui paraîtra en juin.

En ce qui a trait aux investissements, M. Slater a signalé que tout semblait indiquer que le Canada était au seuil d'une décennie d'investissements sans précédent. L'énergie, l'accumulation du capital et l'innovation vont exiger des investissements très considérables. Par conséquent, il soutient qu'il faut mettre davantage l'accent sur la diminution des déficits et l'accroissement de l'épargne des investissements des Canadiens. «Nous ne pouvons pas à la fois augmenter rapidement notre consommation et accroître nos investissements.» Ces investissements risquent d'être cruciaux pour accroître la productivité du Canada et pour relever les défis énergétiques et exploiter les possibilités qui s'offrent ici. Plus précisément, M. Slater a recommandé:

Il y a beaucoup à dire au sujet du régime fiscal. Il faudrait voir s'il est possible d'arriver à des dispositions plus simples qui favoriseraient davantage l'investissement, qui sera un élément important dans l'amélioration de notre croissance à moyen terme.

#### DÉPENSES FISCALES

Les honorables sénateurs devraient savoir qu'en vertu du nouveau système de gestion des dépenses, les dépenses fiscales qui ne figurent pas dans le budget principal des dépenses sont considérées comme des dépenses relevant des enveloppes. Les comités qui se penchent sur les politiques ont le choix de financer les programmes comme à l'habitude ou de permettre qu'ils soient réalisés en vertu du régime fiscal; cependant les enveloppes continueront à être assujetties à un plafond incluant les dépenses fiscales et en espèces.

Comité (en millions de dollars)	Enveloppe	1979-80	1980-81	1981-82	% Taux de crois- sance	1982-83	1983-84
Développement économique	(Énergie (Développement économique)	2,362	3,717	3,231	-13	3,514	4,103
		5,371	5,727	6,873	+20	7,879	8,732
Développement social	(Affaires sociales (Justice et juridique)	22,690	24,825	27,545	+10.9	29,435	31,556
		1,037	1,225	1,399	+14.2	1,469	1,620
Politique étrangère et défense	(Affaires extérieures (Défense)	1,404	1,519	1,723	+13.4	2,048	2,376
		4,389	5,068	5,907	+16.5	6,652	7,445
Opérations gouvernementales	(Parlement (Services au gov.)	99	119	140	+17.6	153	166
		3,451	4,020	4,651	+15.6	4,967	5,399
Priorités et planification	(Dette publique (Arrangements fiscaux)	8,524	10,400	12,350	+18.7	14,375	16,200
		3,635	3,802	4,010	+ .05	4,473	4,937
Total enveloppes		52,962	60,422	67,829	+12.2	74,965	82,534
Plus: Réserves pour ajustements aux programmes statutaires		S/O	474	860		960	1,070
Moins: Retard		S/O	-946	-1,064		-1,200	-1,329
Total débours		52,962	59,950	67,625	+12.8	74,725	82,275
Total débours excluant la dette publique		44,438	49,550	55,275	+11.5	60,350	66,075

Source: Budget de dépenses 1981-1982, Partie I: Le plan de dépenses du gouvernement, p. 8

#### NOUVELLE PRÉSENTATION DU BUDGET DES DÉPENSES

Nous voudrions féliciter le président du Conseil du Trésor et ses collègues pour la nouvelle présentation du Budget des

A ce sujet, nous soulignons que le gouvernement devrait définir clairement l'expression «dépense fiscale», afin d'éviter toute confusion possible avec d'autres mesures qui sont en réalité des stimulants fiscaux ou bien des déductions ou subventions fiscales. Nous pensons qu'il faudrait approfondir l'étude de ce sujet. De plus, nous recommandons que lorsque l'épaisseur de l'enveloppe est touchée du fait qu'on a choisi le régime fiscal pour la réalisation des programmes, les prévisions budgétaires présentées au Parlement le mentionnent de quelque façon.

#### LA COMPTABILITÉ VISANT LE FONDS D'INDEMNISATION DES IMPORTATEURS DE PÉTROLE

Nous aimerions attirer l'attention de cette Chambre sur le changement de pratiques comptables qu'a entraîné la mise en place d'un nouveau Programme d'indemnisation du pétrole importé. En 1980, on créait le Programme d'indemnisations pétrolières qui remplaçait le Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole et le Fonds renouvelable d'indemnisation pétrolière. Parallèlement au régime de calcul du prix pondéré du pétrole adopté par le gouvernement, il est permis, en vertu de ce nouveau programme, de prélever des indemnités de toutes les raffineries pour compenser le coût des subventions versées par le gouvernement au titre du pétrole importé et du pétrole synthétique produit au pays. Mais les sommes versées ne correspondent qu'à la différence entre les indemnités perçues et les subventions. Cette modification, nous dit-on, explique la diminution de \$2,5 milliards des dépenses budgétaires comparativement à 1980-1981.

#### LE PLAN DE DÉPENSES

Le Comité désire porter à l'attention de nos collègues les niveaux de dépenses et les taux de croissance que le gouvernement propose pour 1980-1982. Par souci de clarté, nous donnons les montants par Comité et par enveloppe:

dépenses. Les objectifs des dépenses et des politiques sont clairement énoncés dans le plan de dépenses et les plans prévus pour quatre ans seront d'une grande utilité pour le public et le